

ANNEXE 2

ATTESTATION DE PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Conformément à l'article D.124-9 du code de l'éducation, une attestation de stage est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève.

Ce document doit être complété et signé le dernier jour de la période de formation en milieu professionnel par un responsable autorisé de l'organisme d'accueil.

Elle est remise au lycéen stagiaire, et également remise à l'établissement scolaire.

Elle conservée dans l'organisme d'accueil et dans l'établissement.

L'entreprise (ou l'organisme d'accueil) :

Nom :

Adresse :

N° d'immatriculation de l'entreprise :

Représenté(e) par (nom) :

Fonction :

Atteste que l'élève désigné ci-dessous :

Prénom : Nom :

Classe :

Date de naissance :

Scolarisé dans l'établissement ci-après :

Nom :

Adresse :

Représenté(e) par (nom) : en qualité de
chef d'établissement

a effectué un stage dans notre entreprise ou organisme du

au

Soit une durée effective totale de :

(en nombre de jours)

Il/elle a réalisé les activités et mobilisé les compétences suivantes :

Activités réalisées	Compétences mobilisées
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Gratification versée par l'entreprise ou la structure d'accueil au stagiaire le cas échéant :

€

Fait à

, le

Signature et cachet de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil